



# Compte rendu du COGO Base Carbone® n°13

---

23 février 2017

Lieu de la réunion :

ADEME / Vicat

Date :

23/02/2017

## Rédacteurs :

FLEURIOT Fanny

ADEME

□ [fanny.fleuriot@ademe.fr](mailto:fanny.fleuriot@ademe.fr)

DUMERGUES Laurent

APESA

□ [laurent.dumergues@apesa.fr](mailto:laurent.dumergues@apesa.fr)

## Participants au COGO:

BECKER Jean Jacques

MEEM / CGDD

BOURGES Bernard

personne qualifiée

CANDAS Mélanie

ABC

CROQUETTE Gilles

MEEM / DGEC

DUMERGUES Laurent

APESA

DUPENDANT Jacques

MEEM / DGITM

FLEURIOT Fanny

ADEME

FOURDRIN Edouard

ADEME

GUIGNARD Quentin

ABC

GULDNER Laurent

MEEM / DHUP

JANCOVICI Jean-Marc

personne qualifiée

JULIEN Vincent

CITEPA

KERGREIS Joëlle

ADEME

LEFEBVRE Hervé

ADEME


LOUIS Charles-Adrien

APCC

POIVET Romain

ADEME

## Pièces jointes :

 Diapositives de la présentation

## Table des matières

<b>1. ÉVOLUTIONS PASSEES ET A VENIR DE LA BASE .....</b>	<b>3</b>
1.1. Retours sur la V12.1 mise en ligne fin 2016 .....	3
1.2. Tour d'horizon des études en cours pour alimenter la Base.....	4
1.2.1. Questions, réponses, remarques.....	5
1.2.1. Décision du COGO .....	6
<b>2. CONTRIBUTION PAR DES TIERS .....</b>	<b>7</b>
2.1. FE Biopropane – Primagaz.....	7
2.1.1. Présentation.....	7
2.1.2. Décision du COGO .....	7
2.2. FE biogaz – Suez Environnement .....	8
2.2.1. Présentation.....	8
2.2.2. Questions, réponses, remarques.....	8
2.2.3. Décision du COGO .....	9
2.3. Comment booster la contribution par des tiers .....	9
2.3.1. Présentation.....	9
2.3.2. Questions, réponses, remarques.....	10
2.3.3. Décision du COGO .....	11
<b>3. REVISION DE FE EN FIN DE VALIDITE .....</b>	<b>12</b>
3.1. Présentation .....	12
3.2. Questions, réponses, remarques.....	13
3.3. Décision du COGO .....	14
<b>4. TRAITEMENT DE L'INCERTITUDE.....</b>	<b>15</b>
4.1. Présentation .....	15
4.2. Questions, réponses, remarques.....	15
4.1. Décision du COGO .....	16
<b>5. AUTRES POINTS ABORDES .....</b>	<b>17</b>
5.1. Intégration au COGO d'un nouveau membre .....	17
5.1.1. Présentation.....	17
5.1.2. Questions, réponses, remarques.....	17
5.1.3. Décision du COGO .....	17
5.2. Création d'un groupe de travail sur les énergies .....	17
5.2.1. Présentation.....	17
5.2.2. Questions, réponses, remarques.....	18
5.2.3. Décision du COGO .....	18
5.3. Dates du prochain COGO.....	18

# 1. Évolutions passées et à venir de la Base

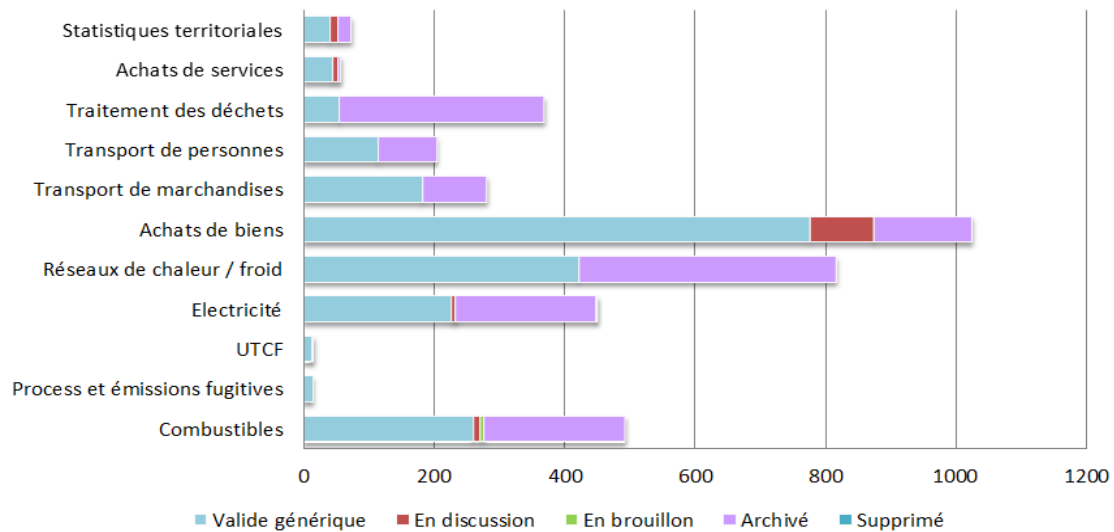
## 1.1. Retours sur la V12.1 mise en ligne fin 2016

Mi-décembre 2016, la V12.1 de la Base Carbone a été mise en ligne. Les principales évolutions ont concerné :

<b>Évolution Réglementation</b>	Combustibles Fossiles / Liquides / Usage sources mobiles / Usage routier	Carburants routiers : mise en cohérence avec l'article L1431.3 du Code des Transports - Archivage de 25 valeurs de carburants routiers - Création de 20 FE de carburant (essence, diesel) - Modification du FE du GNV
<b>Suites COGO du 2.06.2016</b>	Achat de biens / Produits agro alimentaires	Correction de bugs et passage du format discussion au format valide générique pour les données issues de <b>Food GES</b>
	Achats de biens / Bâtiments, ouvrages d'art et voirie / Bâtiments	<b>FE Maison éco-construites</b> : passage du format discussion au format Valide Générique
	Achats de services / Ratios monétaires	Passage du format discussion au format valide générique pour les données issues de <b>FE monétaires</b>
<b>Corrections &amp; mises à jour</b>	Achats de biens / Autres produits manufacturés / Articles de sport	Corrections apportées sur des unités, valeurs et incertitudes de 53 FE au statut "en discussion" d' <b>articles de sport</b> et suppression de 11 valeurs en doublon
	Transport de personnes / routier / taxis	<b>FE Taxis métropole</b> : modification de l'unité "Taxi Métropole" initialement erronée
	Statistiques territoriales / Agriculture / Serres	Serres horticoles & Serres maraîchères : mises à jour datées de données et suppression des <b>valeurs d'Outre-Mer</b> jugées non représentatives
	Statistiques territoriales / Résidentiel	Chauffage & Eau chaude sanitaire : les <b>valeurs moyennes de conso électrique</b> en kWh élec/m <sup>2</sup> /an et kWh élec/logement/an des appartements et maisons sont passées en statut « Archive ». Elles laissent la place aux consommations électriques datées (avant et après 1975).

La structure de la Base Carbone® (3 798 FE dont 2 145 valides génériques) est désormais la suivante :

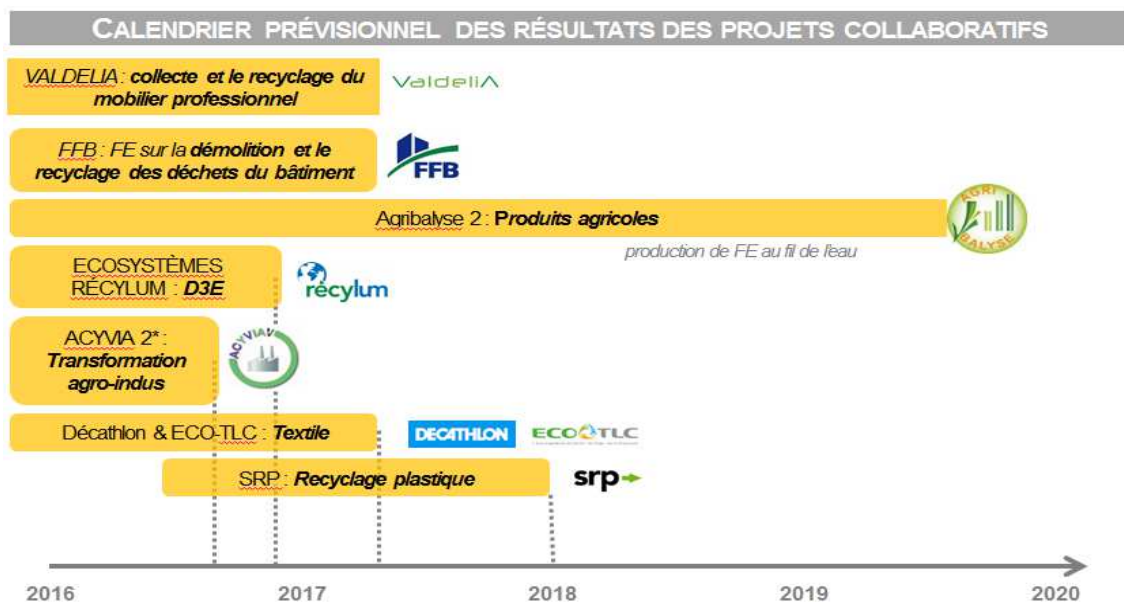
Figure 1 - Répartition des FE dans la V12.1



## 1.2. Tour d’horizon des études en cours pour alimenter la Base

> Pour rappel, lors du dernier Comité de Gouvernance, avait été présenté le calendrier suivant des **études collaboratives en cours**, toujours d’actualité :

Figure 2 - Calendrier des études en cours



> Le Projet **Clim’Foot** est un projet Européen dont l’objectif principal est de solutionner l’absence de politiques publiques ambitieuses pour soutenir un calcul harmonisé et la réduction de l’empreinte carbone des organisations :

- 5 pays contributeurs : France (ADEME), Italie (ENEA), Croatie (EIHP), Grèce (CRES), Hongrie (HOI)
- Calendrier : 3 ans (fin en septembre 2018)

Parmi les actions, est prévue la création d'une base de données européennes et de 4 bases de données nationales :

- Données européennes = chaque pays contribue à hauteur de 50 FE ;
- Données nationales = chaque pays contribue à hauteur de 150 FE nationaux.

> Une étude ADEME est actuellement menée par le Service Prévention et Consommation. Cette étude concerne notamment **l'évaluation du poids carbone de produits et biens d'équipements** :

*Tableau 1 - Périmètre de l'étude "Poids carbone des biens d'équipements"*

Catégorie d'équipements	Nombre de biens
EEE à forte composante électronique	36
EEE à faible composante électronique	25
Textile et habillement	17
Chaussures	3
Mobiliers	17
Équipements de sport	9

Le calendrier prévisionnel de l'étude prévoit une mise à disposition des données pour intégration dans la Base Carbone® courant mai 2017.

> Enfin, dans le cadre des réflexions pour la **réglementation PEBN** (Performance Environnementale des Bâtiments Neufs), des travaux sont réalisés et/ou en cours de finalisation :

- Étude menée par RDC Environnement pour évaluer l'impact environnemental des énergies (~50 FE) : données environnementales liées à la fourniture d'1 kWh ;
- Groupe de travail sur le contenu CO2 de l'électricité pour produire des FE par usage :
  - > FE prospectifs pour l'année 2016, corrigés du climat
  - > Valeurs non formellement validées qui seront mises à disposition du COGO prochainement.

Concernant ces données, il est proposé la création d'un tag spécifique « Expérimentation PEBN » dans la Base pour mettre en ligne l'ensemble des FE associés aux travaux réalisés.

À plus long terme, il est envisagé d'approfondir les enseignements issus de ces réflexions dans une optique d'harmonisation des données.

### 1.2.1. Questions, réponses, remarques

Le COGO a posé des questions sur ces projets et notamment sur celui de la réglementation PEBN :

Questions	Réponses / Commentaires
<b>CITEPA</b> : quand on change 1 FE dans la Base Carbone®, quels sont les changements occasionnés ?	<b>ADEME</b> : Lors d'une mise à jour, de l'intégration d'un facteur d'émission d'une nouvelle étude, etc., l'ancien facteur est mis en statut « Archive »

Questions	Réponses / Commentaires
<b>ADEME</b> : Dans le cadre de PEBN, les FE utilisés sont des FE « prospectifs » pour l'année 2016 corrigés du climat. Est-il judicieux de les utiliser dans les Bilans ?	<b>DGEC</b> : Ces FE, même s'ils sont prospectifs apportent une information complémentaire, notamment lors de l'établissement d'un plan d'action. Ils restent prospectifs à « court terme » (c'est à dire sans trop de variation par rapport à l'état actuel). Cependant, nous suggérons que ces FE soit associés à un tag spécifique « PEBN ». En effet, il existe déjà beaucoup de FE en électricité et il n'est pas nécessaire de complexifier la donne. <b>MINES / ADEME</b> : Effectivement, il est nécessaire de ne pas mettre d'ambiguïté auprès de l'utilisateur car ces FE sont différents des FE actuels de la Base Carbone® (qui ne sont pas prospectifs). Les facteurs PEBN ne répondent qu'à l'exigence de cette réglementation. <b>CARBONE 4</b> : Sentiment partagé : les utilisateurs ne sont pas toujours à même de faire la différence et utilisent les données proposées dans la Base Carbone® telles quelles. <b>MEEM/CGDD</b> : Quand on calcule l'impact d'une action d'amélioration, on est bien sur du prospectif. Vaut-il alors mieux s'appuyer sur un FE prospectif ou sur un FE actuel ? La question est à poser.
<b>MEEM/CGDD</b> : Ces FE ont-ils pour vocation d'aller au-delà du cadre seul de l'expérimentation PEBN ?	<b>DGEC</b> : Pour le moment, ces FE n'ont été développés que dans le cadre de la réglementation PEBN. Une réflexion pourrait être menée pour élargir l'utilisation de ces FE sur d'autres bases.

### 1.2.1. Décision du COGO

Validation du plan d'action :

- Intégration dans la Base Carbone® des nouveaux facteurs d'émission à venir issus des projets en cours : Agribalyse, Valdelia, FFB, ... ;
- Pour les facteurs issus des travaux PEBN, intégration des données dans la Base Carbone® associées à un tag spécifique « PEBN ».

## 2. Contribution par des tiers

---

Deux contributions ont été présentées en pré-analyse. Celles-ci seront validées, après une étude plus approfondie, lors du prochain COGO.

### 2.1. FE Biopropane – Primagaz

#### 2.1.1. Présentation

Fanny Fleuriot (ADEME) a présenté le projet de « FE Biopropane » :

Données proposées	Production de biopropane à partir de 6 produits différents : huile de cuisson / huile de palme / huile de colza / huile de soja / suif / PFAD
Sources et types de gaz	- CO <sub>2</sub> fossile, CH <sub>4</sub> (fossile/biogénique), N <sub>2</sub> O - Seul l'amont lié à la production est pris en compte, la combustion étant considérée identique au propane fossile
Représentativité	Données 2016 / Données génériques pour une production européenne / Sources de données reconnues
Réserves	- Prise en compte du CAS - Quid d'un mix moyen - Périmètre de comptabilité
<b>État d'avancement de la contribution</b>	- FE en discussion sur le Forum - Demande de compléments à Primagaz pour lancement de l'évaluation complète et un passage en COGO lors de la prochaine réunion

#### 2.1.2. Décision du COGO

Sous réserve de validation après une analyse plus complète de la proposition, ces FE pourront faire partie de la Base Carbone® dans la catégorie « combustible » après ajout des émissions liées à la combustion.

## 2.2. FE biogaz – Suez Environnement

### 2.2.1. Présentation

Fanny Fleuriot (ADEME) a présenté le projet de « FE BioGNL » :

Données proposées	BioGNL issu d'épuration cryogénique de biogaz, valorisé en tant que carburant ou en tant que combustible dans l'industrie
Sources et types de gaz	- CO <sub>2</sub> (fossile/biogénique), CH <sub>4</sub> , N <sub>2</sub> O, autres GES - Amont (production & transports) et Combustion et Bénéfices induits
Représentativité	Données génériques pour la France, sur la base de données 2016 avec une projection à 2020 / Sources de données variées reconnues (Base Carbone®, EcoInvent, Quantis, etc.)
Réserves	- Périmètre - Précisions nécessaires d'hypothèses faites pour combler les données manquantes
<b>État d'avancement de la contribution</b>	- FE en discussion sur le Forum depuis fin 2016 - Lancement de l'évaluation complète pour un passage en COGO lors de la prochaine réunion

### 2.2.2. Questions, réponses, remarques

Le COGO a posé des questions sur ce projet :

Questions	Réponses
<b>CITEPA</b> : Comment sont réparties les émissions si sont créés des services en plus (ex : valorisation thermique, etc...) ?	<b>CARBONE 4</b> : Si le même processus crée plus de valeur, les émissions totales sont les mêmes mais on les répartit selon les externalités (règle d'allocation sur les produits sortants)
Dans le périmètre de comptabilisation, la collecte des ordures ménagères serait-elle à inclure ou pas ?	<b>MEEM / CGDD</b> : Cela pose question dans l'absolu, car il y aurait collecte de toute façon. <b>CARBONE 4</b> : Dans une logique de construction de FE, la question ne se pose pas car le facteur d'émission de fabrication du BioGNL comptabilise les émissions de toute la chaîne de valeur (y compris collecte dans ce cas). D'autre part, le mode de valorisation peut amener à des modifications dans la collecte.



### 2.2.3. Décision du COGO

Sous réserve de validation après une analyse plus complète de la proposition, ces FE pourront faire partie de la Base Carbone® dans la catégorie « combustible ». Il sera néanmoins nécessaire de :

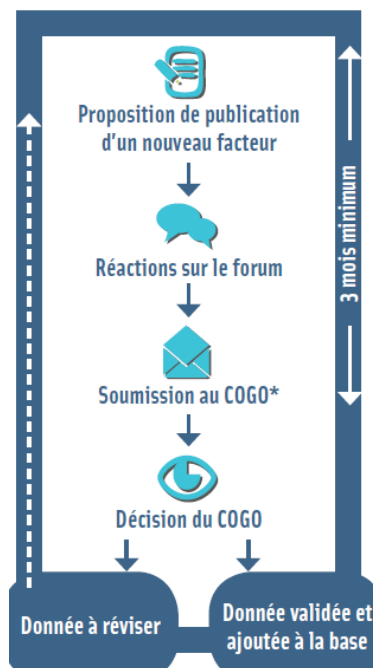
- Séparer les émissions et les évitements (vente de CO<sub>2</sub> cryogénique, et réutilisation des substrats) ;
- Bien redéfinir le périmètre de comptabilisation des émissions pour qu'il soit cohérent avec les FE de la Base Carbone®.

## 2.3. Comment booster la contribution par des tiers

### 2.3.1. Présentation

Dans le but de **favoriser les contributions externes par des tiers**, plusieurs actions ont été présentées par l'ADEME pour faciliter la procédure de contribution : actuellement seuls 15 contributeurs externes, soit 70 FE sur près de 2150 FE génériques.

Figure 3 - Processus de contribution par un tiers



**Proposition n°1 : Faciliter la procédure de contribution** souvent jugée comme un « frein » par les potentiels contributeurs.

Deux axes sont identifiés :

**> Améliorer le formulaire en ligne**

- Réduire le nombre de champs obligatoires
- Donner des exemples pour chaque champ
- Permettre des formats variés de pièces jointes

> **Proposer une pré-validation ADEME** en amont de la publication « officielle » de la série pour analyse et validation en COGO.

**Proposition n°2 : Offrir une vitrine aux contributeurs** par le biais de trois solutions :

- > Modifier l'arborescence de la Base Carbone® pour **permettre recherche par contributeur** ;
- > **Créer une nouvelle page dédiée aux contributions** sur le Centre de Ressources qui permettra également de garder l'historique ;
- > **Mettre en place en « compteur des contributions »** en page d'accueil du Centre de Ressources.

### 2.3.2. Questions, réponses, remarques

Le COGO a posé des questions sur ce projet :

Questions	Réponses
<b>Carbone 4</b> : Utilise-t-on beaucoup la Base Carbone® ? Qui sont les contributeurs ?	<b>ADEME</b> : La Base Carbone est semble-t-il relativement bien utilisée. Seulement 15 contributeurs (pour 70 FE) sur près de 4000 valeurs. Les contributeurs principaux sont les Bureaux d'études et les fournisseurs de produits.  Des leviers d'améliorations existent comme la sollicitation des fédérations comme contributeurs, ou la recherche de partenariats (comme le DEFRA en Angleterre). Parallèlement, l'ADEME commence à encourager et systématiser la diffusion de FE suite aux études ACV.
<b>CITEPA</b> : Y a-t-il des retours de personnes qui ne trouvent pas de FE ?	<b>ADEME</b> : Très peu,
<b>ABC</b> : La Base Carbone® est la principale source des FE utilisés dans le Bilan Carbone®. Les utilisateurs remontent à l'ABC des questions concernant les FE et notamment ceux manquants.	<b>ADEME</b> : Dans le travail d'enrichissement de la Base Carbone®, une enquête utilisateur sera réalisée pour évaluer les besoins.
<b>CITEPA</b> : Il faudrait demander aux utilisateurs qu'ils listent les FE d'émissions recherchés, dont ils ont besoin.	

### 2.3.3. Décision du COGO

Le plan d'action est validé.

Par ailleurs, deux actions supplémentaires sont identifiées dans le but d'améliorer l'enrichissement de la Base Carbone® :

- Réaliser une enquête auprès des utilisateurs de la Base sera réalisée afin d'évaluer leurs besoins ;
- Mener une analyse comparative des données disponibles via d'autres bases de données existantes (EcolInvent / base de données du DEFRA).

## 3. Révision de FE en fin de validité

---

### 3.1. Présentation

La validité des FE a été historiquement fixée par défaut à 3 ans. L'objectif de cette donnée est de permettre d'alerter l'utilisateur, comme l'ADEME, de la possible « péremption » du FE.

Aujourd'hui, plus de 1000 FE arrivent à fin de validité en fin 2017. L'objectif est de proposer un plan d'actions pour la révision des FE.

Le Plan d'action se décompose en trois étapes :

- 1. Réaliser une analyse plus fine pour une mise à jour « rapide »** sur la base de :
  - > **l'implémentation des nouvelles données disponibles**
    - *Agribalyse*
    - *Travaux PEBN*
    - *Clim'Foot*
    - *Impact carbone des biens d'équipements*
  - > **l'extension des mises à jour à toutes les unités** : 51 FE « Combustibles » sont concernés ;
  - > **la mise en adéquation de la fin de validité avec la « date de modification »** en appliquant la règle tacite de 3 ans pour l'ensemble des données ;
- 2. Mettre en place, au sein du COGO, un comité de veille sur la mise à jour des FE**
  - > **Périmètre** : la priorité serait donnée aux FE liés aux énergies (scopes 1 et 2)
  - > **Composition** : une co-présidence ADEME est proposée.
    - Nombre limité à une demi-douzaine de participants pour garantir l'agilité du comité ;
    - Privilégier au maximum les fédérations de professionnels qui sont les premiers producteurs de données ;
  - > **Mode d'actions** : réaliser une veille des publications nationales, européennes et internationales sur les FE identifiés prioritaire pour intégration et mise à jour de la Base Carbone® ;
- 3. Enclencher une dynamique pour la mise à jour ciblée des données** suite aux travaux réalisés dans les axes 1 et 2. Pour cela, une dernière analyse permettra de :
  - > **Prioriser les FE restants** nécessitant une mise à jour au regard de leur variabilité ;
  - > **Mettre en place les mesures correctives** :
    - Si le FE est « peu sensible », décaler la date de fin de validité de 3 ans ;
    - Sinon, enclencher un processus auprès du détenteur de la donnée initiale pour mise à jour.

## 3.2. Questions, réponses, remarques

Le COGO a posé des questions sur ce projet :

Questions	Réponses
<b>CITEPA:</b> Pour les combustibles, la mise à jour de données ne va pas trop évoluer.	<b>ADEME :</b> L'idée est effectivement de définir les FE critiques ou pas. Par exemple, les valeurs « produit de l'agriculture et de la pêche » arrivant en fin de validité en 2017 viennent d'être remises à jour (via Agribalyse). Leurs dates de validité peuvent être prolongées.
<b>CITEPA :</b> Comment ça se passe pour les données archivées ? (si on veut comparer des BEGES avec des valeurs qui ont évoluées)	<b>ADEME :</b> Les données archivées sont toujours disponibles dans la Base Carbone® et gardent les valeurs d'origine mais la documentation associée n'est plus accessible.
Pourquoi ne pas indiquer quand il y a des changements de FE, l'origine du changement : modification de méthodologie, de process, de technologie ... ?	<b>ADEME :</b> Oui, c'est une question à étudier.
<b>CITEPA :</b> Par rapport au « comité de veille sur la mise à jour des FE » proposé par l'ADEME, pourra-t-on avoir accès aux publications, même si on ne fait pas partie de ce comité ?	<b>ADEME :</b> Oui, il n'y a pas d'objection.
<b>ABC :</b> Est-ce que le comité veille aura pour but de regarder ce qui se fait au niveau international et d'intégrer les FE « internationaux » dans la Base Carbone® ?	<b>ADEME :</b> C'est à étudier mais l'objectif de la Base Carbone® n'est pas de devenir internationale. On pourra cependant intégrer des FE internationaux spécifiques selon les besoins. La possibilité de connecter les bases « internationales » entre elles n'est pas à exclure.
<b>Carbone 4 :</b> La base de données internationale est Ecoinvent. Qu'apporte la Base Carbone® en plus ?	<b>ADEME, ABC, MEDDE :</b> La Base Carbone® est un complément, qui répond à la réglementation française, avec des données dont on connaît plus facilement l'origine. Elle comporte des FE que l'on ne trouve pas dans les autres bases spécialisées sur le carbone (les industriels qui renseignent le Carbone Disclosure Project utilisent fréquemment la Base Carbone® par exemple), et reste une base de données gratuite, accessible par tous.
<b>CITEPA :</b> Pourquoi donner la priorité aux FE liés aux énergies (scopes 1 et 2) ?	<b>ADEME :</b> Les scope 1 et 2 sont prioritaires car ils répondent à un besoin réglementaire, mais il n'y a pas d'objection à travailler sur le SCOPE 3 au besoin.

### **3.3. Décision du COGO**

Le plan d'action est validé.

Concernant la mise en place, au sein du COGO, d'un comité de veille sur la mise à jour des FE, l'ADEME reviendra à l'issue de la réunion vers les membres du Comité de Gouvernance pour proposer la co-présidence du comité de veille.

Une fois la présidence établie, la priorité sera donnée au recrutement des membres du comité de veille et l'établissement d'une feuille de route, en vue d'une présentation lors du prochain COGO.

## 4. Traitement de l'incertitude

### 4.1. Présentation

Rappel de la problématique : lors de la réalisation d'un BEGES, une incertitude globale du résultat est demandée. Actuellement 12% des données valides génériques ne disposent pas d'incertitudes (247 FE sur 2 145).

Figure 4 - Détails des FE concernés

Catégorie	Nb de FE	Sources
Achats de biens > Machines et équipements	17	ADEME
Achats de biens > Produits minéraux non métalliques	6	ADEME
Achats de biens > Produits agro-alimentaires, plats préparés et boissons	3	COFALEC
Achats de biens > Textile et habillement	6	ADEME
Achats de biens > Produits de l'agriculture et de la pêche	155	AGRIBALYSE
Achats de biens > Papier, carton	6	COPACEL
Achats de biens > Plastiques et produits chimiques	4	ADEME
Traitement des déchets > Déchets plastiques	15	ADEME
Traitement des déchets > Déchets organiques	24	ADEME
Traitement des déchets > Déchets minéraux	3	ADEME
Traitement des déchets > Ordures ménagères	8	ADEME

Un plan d'actions est proposé par l'ADEME pour y remédier :

- Pour les données « Achats de bien » hors données Agribalyse, appliquer une valeur commune aux FE de la même sous-catégorie sur la base des incertitudes existantes ;
- Pour les données « Traitement des déchets », définir en accord avec le Service Mobilisation et Valorisation des Déchets de l'ADEME, une incertitude pour chacune des 4 sous-catégories ;
- Définir une stratégie pour les données « Agribalyse » qui concernent 155 FE. Plusieurs approches possibles : définir une incertitude commune pour l'ensemble des données / produire une incertitude différenciée par sous-catégorie de produits

### 4.2. Questions, réponses, remarques

Le COGO a posé des questions sur ce projet :

Questions	Réponses
<b>MEEM/CGDD:</b> Les incertitudes concernent elles la valeur spécifique « FE » ou la distribution que l'on peut rencontrer dans la vraie vie ?	<b>ADEME / ABC :</b> Il y a une incertitude sur le facteur d'émission et sur la donnée d'activité.

Le COGO a émis les commentaires suivant :

## Commentaires

---

**ABC** : Il serait souhaitable d'avoir une discussion sur l'intérêt de l'incertitude dans la Base Carbone®. Mettre une note de 1 sur 5 ? proposer des pourcentages ? , etc.

**CITEPA** : Cette discussion pourrait aussi englober les problématiques d'allocations de carbone, la prise en compte ou pas d'émissions partagées en amont, ...

---

**ADEME** : La plupart des données sont issues de projets utilisant les bases de données d'Analyse de Cycle de Vie, ne fournissant pas d'incertitudes. Néanmoins, afin de rester conforme aux normes internationales telles que l'ISO 14064, une incertitude doit être proposée.

---

### 4.1. Décision du COGO

Le plan d'action est validé.

À plus long terme, une réflexion globale sur la qualité des données et la notion d'incertitude des FE devra être menée.



## 5. Autres points abordés

---

### 5.1. Intégration au COGO d'un nouveau membre

#### 5.1.1. Présentation

Demande reçue par l'ADEME pour **intégration du COGO** : la Fédération CINOV, Syndicat Territoires & Environnement.

- *Membre du PCN et Comité technique de la Base INIES*
- *Adhérents : entreprises et consultants en approche environnementale et aménagement du territoire*

#### 5.1.2. Questions, réponses, remarques

Le COGO a émis les commentaires suivant :

##### Commentaires

---

**ABC / DGEC** : Le CINOV est adhérent et membre actif à l'ABC, de même pour le PCN.

---

**ADEME** : Actuellement le COGO est composé de 12 membres actifs, sur un total de 15 possibles

---

**Carbone 4** : Intégrer l'ordre des commissaires aux comptes dans le COGO pourrait être un plus.

---

#### 5.1.3. Décision du COGO

La candidature de CINOV est validée.

Une invitation à l'ordre des commissaires aux comptes sera envoyée pour invitation au COGO.

### 5.2. Création d'un groupe de travail sur les énergies

#### 5.2.1. Présentation

Demande reçue par l'ADEME pour la **création d'un groupe de travail** au sein du COGO via un courrier co-signé RAC et ABC.

L'objet de ce groupe de travail serait de faire un état des lieux des analyses et publications existantes sur les FE des énergies fossiles non conventionnelles, préciser les éventuels besoins d'études additionnelles et proposer des FE spécifiques pour la Base Carbone®.

### 5.2.2. Questions, réponses, remarques

Le COGO a émis les commentaires suivant :

#### Commentaires

---

**Carbone 4** : Il faudrait élargir le groupe aux FE de tous les combustibles fossiles. L'IFP ou l'ASPO (spécialisés des rendements énergétiques) pourraient y être associés.

---

### 5.2.3. Décision du COGO

La création du groupe de travail est validé, sous réserve des moyens disponibles.

### 5.3. Dates du prochain COGO

Le rythme minimum de 2 réunions est souhaité par l'ADEME. Des dates seront proposées aux membres du COGO ultérieurement.